

**RÈGLEMENTS DU CONCOURS**  
**DE LA SEMAINE DU PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF 2019**

<b>Déroulement du concours</b>	Diffusion du concours par bulletin électronique aux membres et non-membres de l'APSAQ Diffusion du concours sur le site web de l'APSAQ Possibilité de collaboration des médias (radio et journaux)
<b>Inscriptions</b>	À compter de 8 h, le lundi 22 avril 2019 Jusqu'à 12 h, le vendredi 26 avril 2019
<b>Mode d'inscription</b>	Sur le site web : <a href="http://www.apsaq.ca">www.apsaq.ca</a>
<b>Participant</b>	Premier prix : membres et non-membres (Abonnement annuel et congrès APSAQ) Autres prix : membres seulement
<b>Exclusions</b>	Membres du conseil d'administration Personnes résidant à la même adresse que les membres du conseil d'administration
<b>Objectifs</b>	Visibilité de l'APSAQ Reconnaissance de la profession et de la relève
<b>Collaborateurs</b>	Commanditaires
<b>Collecte des inscriptions</b>	APSAQ
<b>Tirage des prix</b>	Par webconférence entre la secrétaire et la responsable des communications de l'APSAQ, avec l'assistance du technicien en informatique Par tirage au sort Le vendredi 26 avril 2019 à 19 h 00 En présence de l'administratrice de Québec de l'APSAQ et d'une personne externe du conseil d'administration de l'APSAQ
<b>Dévoilement des gagnantes</b>	Appel téléphonique et/ou courriel aux gagnantes Bulletin électronique de l'APSAQ Site web de l'APSAQ
<b>Remise des prix</b>	Par courriel postal ou par messagerie selon le cas
<b>Transfert ou remboursement des prix</b>	Le premier prix (adhésion d'un an à l'APSAQ et inscription au congrès annuel) n'est pas transférable ni remboursable. Les prix réservés aux membres ne sont ni remboursables ni monnayables. Les prix, s'il y a lieu, sont assujettis aux conditions spécifiées par les commanditaires.
<b>Consentement implicite</b>	Remplir le coupon de participation en ligne sera considéré comme l'expression implicite de votre consentement à être sollicité par un ou plus d'un commanditaire.

## Règlements du concours de la Semaine du personnel de soutien administratif

1. Tous les membres et non membres peuvent participer au concours.
2. Vous pouvez vous inscrire sur le site web de l'Association : [www.apsaq.ca](http://www.apsaq.ca)
3. La date limite pour participer au concours : 26 avril 2019 à 12 h 00
4. Les prix sont attribués par un tirage au sort
5. Le tirage se fait par la secrétaire, la responsable des communications et un témoin non membre du conseil d'administration de l'APSAQ
6. Les gagnantes seront avisées par appel téléphonique ou par courriel selon le cas par l'administratrice de Québec
7. L'annonce des gagnantes s'effectuera par le site web de l'Association
8. Les prix seront expédiés par courriel le cas échéant, sinon par courrier postal s'il s'agit de pièces originales
9. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite du concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. Les prix ne sont ni remboursables ni transférables ni monnayables.